



Les femmes, grandes perdantes de la réforme des retraites

Cette réforme va tirer les droits de l'ensemble des salarié.e.s vers le bas, mais elle sera particulièrement défavorable aux femmes pour plusieurs raisons.

Les femmes sont payées 28% de moins que les hommes du fait:

Du plafond de verre : Dans le corps des contrôleurs, on constate l'augmentation très nette de la part des femmes sur les échelons terminaux des grades. Plus d'hommes accèdent à la catégorie supérieure tandis que plus de femmes sont promues dans ce corps et donc y restent.

Du plancher collant : S'agissant des carrières incomplètes ou interrompues, *en 2019 à la DGFIP ce sont 23 % des femmes à la DGFIP qui sont à temps partiel contre 6 % d'hommes et 95 % des congés parentaux sont pris par les femmes.*

Ce que nous appelons les planchers collants ou les plafonds de verre restent malheureusement une réalité dans notre administration.

On retrouve évidemment ces inégalités à la retraite :

- **Dans la fonction publique, les retraites moyennes des femmes représentent 80 % de celles des hommes.**
- les femmes partent en retraite en moyenne un an plus tard que les hommes,
- **37 % des femmes retraitées et 15 % des hommes touchent moins de 1000 € de pension brute (909 € nets).**

La prise en compte de toute la carrière au lieu des 6 derniers mois sera très défavorable aux fonctionnaires, notamment aux catégories A et B, qui, grâce aux grilles, ont des carrières (légèrement) ascendantes. Les femmes représentant 63% des fonctionnaires, elles sont particulièrement concernées.

Mais elles seront encore plus concernées car la « contrepartie » proposée par le gouvernement, la prise en compte des primes, non seulement sera insuffisante à neutraliser ce recul, mais en plus sera très discriminante pour les femmes.

En effet

- Les filières dans lesquelles les femmes sont concentrées ont peu ou pas de primes (éducation nationale, ...)
- Dans les filières où il y a des primes, elles bénéficient plus aux hommes qu'aux femmes

En global dans la fonction publique, les hommes touchent 1/3 de primes de plus que les femmes.

Une pension minimum de 1 200 € par mois....les promesses n'engagent que celles et ceux qui les croient.....

Les avancées de la réforme annoncées n'en sont pas, notamment sur le minimum de pension à 1200 euros et la prise en compte du congé parental pour obtenir celui-ci. La loi prévoit déjà depuis 2003 une pension minimale à 85 % du SMIC net, soit 1 200 €. Au-delà du fait que ce minimum serait au niveau du seuil de pauvreté monétaire, il resterait *conditionné au fait d'avoir validé une carrière complète*. Cette mesure ne réglera pas l'enjeu des carrières incomplètes surtout subies encore une fois par les femmes.

40% des femmes et 32% des hommes partent aujourd'hui avec une carrière incomplète.

La pension de réversion fragilisée :

Les pensions de réversion, dont les bénéficiaires sont à 90% des femmes sont modifiées sur 3 points :

- Face à notre mobilisation, le gouvernement a reculé et les droits à réversion pourront être ouverts à partir de 55 ans comme ce qui existe dans le privé aujourd'hui (dans le rapport Delevoye, il fallait attendre d'être à la retraite). Cependant, ceci représente un recul pour la fonction publique et certains régimes spéciaux où la réversion est accessible sans condition d'âge.
- La pension de réversion ne sera plus accessible après un divorce. 45% des mariages finissent par un divorce.
- Le mode de calcul de la pension de réversion sera modifié. Aujourd'hui elle assure 50% des revenus du conjoint décédé, demain elle devra maintenir 70% des revenus du couple. Pour de nombreuses personnes, cela conduirait à baisser le montant de la réversion, notamment quand il y a peu d'écart de revenu entre les 2 conjoints.

Et bien sûr, toujours pas d'élargissement de la réversion aux couples non mariés et au PACS, alors que certains régimes spéciaux le prévoient !

Pas de prise en compte de la pénibilité

Des critères restrictifs et discriminants...

Seuls 6 critères seront désormais pris en compte : les températures extrêmes, le bruit, le travail de nuit, le travail en équipes successives alternantes, le travail répétitif, les activités exercées en milieu hyperbare. Exit le port de charges lourdes, le travail posté etc. Des critères si restrictifs que *le compte pénibilité ne bénéficie qu'à 3% des salarié.e.s du privé. Ils sont aussi très discriminants pour les femmes: 75% de ses bénéficiaires sont des hommes*

...permettant au mieux un départ à 62 ans

Le compte pénibilité permet au mieux un départ 2 ans plus tôt. Avec l'instauration de l'âge d'équilibre à 64 ans, le départ sans décote serait seulement à 62 ans !

De l'aveu même du Premier ministre, seules ¼ des aides-soignantes pourraient partir plus tôt, c'est-à-dire à 62 ans, alors qu'aujourd'hui elles peuvent toutes partir à 57 ans !

Rappelons qu'en France :

- l'espérance de vie d'une infirmière est de 7 ans inférieure à celle de la moyenne des femmes.
- 20% des infirmières et 30% des aides-soignantes partent à la retraite en incapacité.

Mettre fin aux inégalités femmes hommes : la solution !

Réaliser enfin l'égalité salariale permettre non seulement de mettre fin à une injustice flagrante mais aussi de dégager les ressources nécessaires pour financer notre système de retraites. Augmenter les salaires des femmes, c'est augmenter les cotisations et donc le financement des retraites !

Des solutions ils en existent, la CGT propose notamment :

- de sanctionner les entreprises qui discriminent. Les femmes sont alors payées comme les hommes, soit 6,5 milliards d'€ par an dans les caisses de retraites,
- une augmentation générale des salaires(dans le privé comme dans le public) de 5%, cela rapporterait 22 milliards d'€ par an dans les caisses de retraites,
- de soumettre à cotisation sociale l'ensemble des revenus (Prime Macron, Prime d'intéressement, Prime de participation) cela rapporterait 15,5 milliards € par an dans les caisses de retraites,
- Fin des exonérations de cotisations sociales pour les entreprises du CAC 40 soit 45 milliards € par an dans les caisses de retraites,

Nous sommes donc toutes et tous concerné.es par cette réforme injuste, cette réforme de trop, celle qui, si elle passe, ouvrira la porte aux futures réformes des retraites qui accentueront encore les inégalités et injustices.

Continuons à nous mobiliser massivement contre ce projet le 7 mars et sur la journée du 8 mars, journée internationale des droits des femmes.

LA JEUNESSE A BESOIN D'UN AVENIR.

« IL FAUT EN FINIR AVEC LA SOUFFRANCE, L'INDIGNITE ET L'EXCLUSION .

DESORMAIS, NOUS Y METTRONS L'HOMME A L'ABRI DU BESOIN.

NOUS FERONS DE LA RETRAITE NON PLUS UNE ANTICHAMBRE DE LA MORT MAIS UNE NOUVELLE ETAPE DE LA VIE »-AMBROISE CROIZAT